

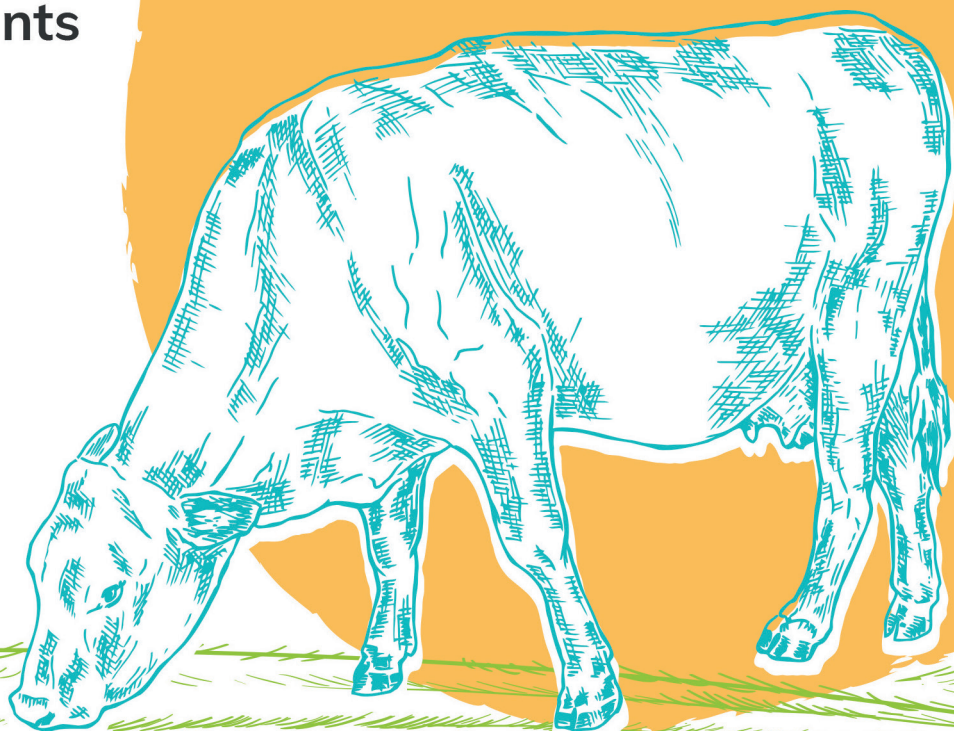
CAP Agricole

Métiers

de l'Agriculture

3 options :

- Grandes Cultures
- Élevage de Ruminants
- Viticulture

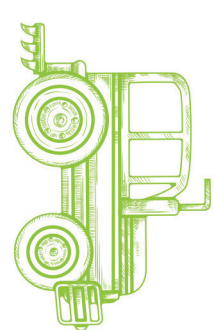


**FORMATIONS PAR
APPRENTISSAGE**

DOC-GAF-010-12_V01

EPL. DES
• TERRES •
DE L'YONNE. •

ÉTABLISSEMENT • PUBLIC LOCAL
D'ENSEIGNEMENT AGRICOLE



CAP Métiers de l'Agriculture

PUBLIC CONCERNÉ

- Candidat(e)s entre 16 et 29 ans ou 15 ans à la sortie de 3ème.
- Pas de prérequis de niveau demandé.

CONDITIONS D'ENTRÉE ET INSCRIPTION

- Avoir signé un contrat d'apprentissage.
- Passer un entretien de motivation, et un test de positionnement (pour adaptation de parcours).
- Validation d'un dossier d'admission après la signature du contrat.
- Entrée en formation jusqu'au 31 Décembre pour une validation de diplôme en 2 ans.

FRAIS PÉDAGOGIQUES

Des frais pédagogiques d'un montant de 65€ sont à régler en début d'année correspondant à la carte de self, les envois postaux, les photocopies nécessaires au cours de l'année scolaire.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Journées en centre animées par des formateurs experts techniques, avec cours ou travaux dirigés, apports de connaissances, jeux de rôle, et travaux sur différents supports (papier, numérique, vidéo, multimédia...).
- Travail individuel et travail collectif tutoré ; évaluations.
- Journées de formation délocalisées, en entreprise ou au sein de l'exploitation de l'EPL, avec mise en situation pratique.

ORGANISATION DE LA FORMATION

Le CAPa Métiers de l'Agriculture dure deux ans soit 3640 heures (la durée peut être modulée de 1 à 3 ans). Il s'agit d'une formation rémunérée avec une durée de travail de 35h par semaine, en entreprise et au CFA.

1^{ÈRE} ANNÉE

12 semaines au CFA :
soit 420 heures
40 semaines en milieu professionnel :
soit 1400 heures (dont 5 de congés payés)

2^{ÈME} ANNÉE

12 semaines au CFA :
soit 420 heures
40 semaines en milieu professionnel :
soit 1400 heures (dont 5 de congés payés)

RÉMUNÉRATIONS ET FINANCEMENTS

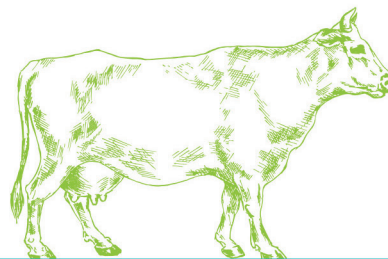
- Aucun frais de formation ne sera à supporter par l'apprenti.
- Dans le secteur privé, la prise en charge financière du contrat d'apprentissage s'effectue via les différents OPCO qui versent au CFA un montant annuel déterminé par France Compétences.

LES POURSUITES D'ÉTUDES

- **Brevet Professionnel Responsable d'Entreprise Agricole***.
* Ce brevet professionnel est proposé dans notre CFA.
- Bac professionnel Conduite et Gestion de l'Exploitation Agricole.

NOS PLUS

- + Un site d'apprentissage implanté sur un domaine de 60ha.
- + Un CFA entouré d'un lycée agricole, d'un CFPPA et d'une exploitation agro-viticole permettant un contact simplifié entre les structures, les apprentis et les élèves.
- + Une exploitation agricole, lieu d'apprentissage permettant de travailler les métiers de l'agriculture au quotidien.



VALIDATION DU DIPLÔME

- Le diplôme est délivré par le ministère chargé de l'agriculture après réussite des épreuves évaluées.
- Ce diplôme est obtenu après validation de chacune des 7 Unités Capitalisables qui construisent la formation.
- En cas d'échec, le candidat peut représenter les UC manquantes à vie.

LES MÉTIERS VISÉS ET DÉBOUCHÉS

Le(a) titulaire du C.A.P agricole métiers de l'agriculture occupe un emploi d'ouvrier(e) qualifié(e). Il(elle) peut exercer son activité soit dans une exploitation agricole soit dans un organisme au service direct de la production agricole.

La rémunération d'un(e) apprenti(e) dépend du secteur (privé ou public), de son âge, du niveau de diplôme préparé et de l'année d'exécution du contrat.

Réalisez une simulation sur la rémunération possible sur

WWW.ALTERNANCE.EMPLOI.GOUV.FR

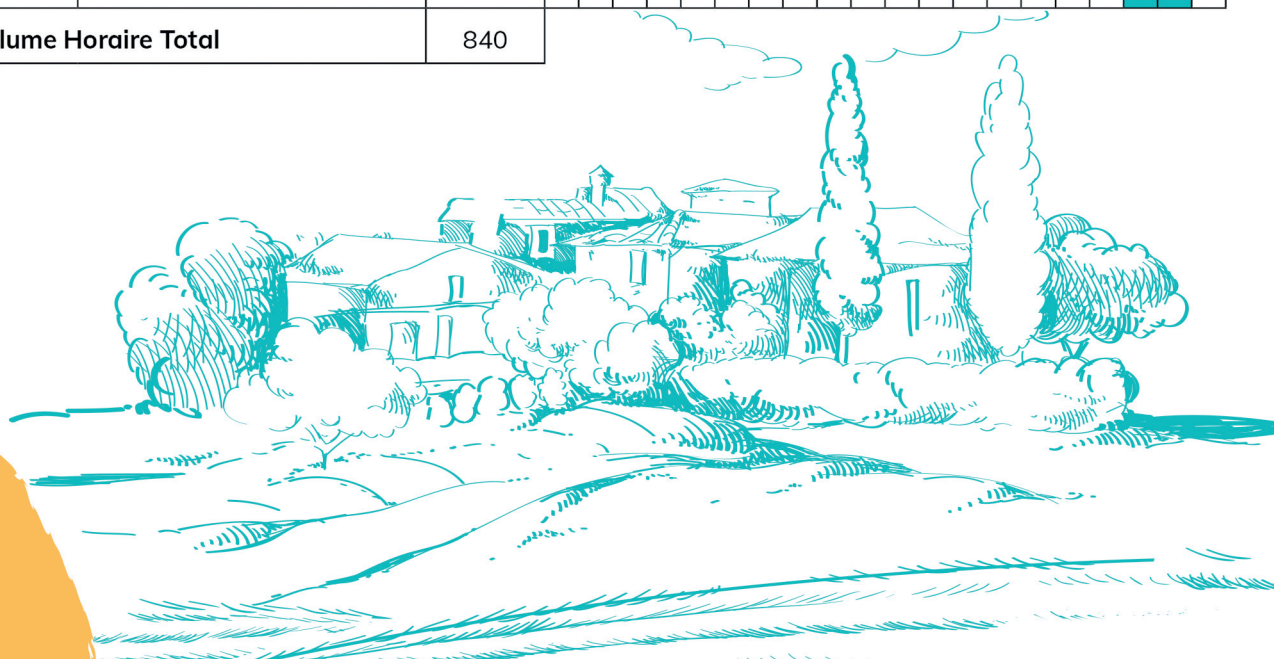


PRÉSENTATION DE L'ORGANISME DE FORMATION

Programme du CAP

toutes options confondues

Unité Capitalisable	Capacité Intermédiaire	Volume Horaire	Période d'Évaluation																	
			1ère Année							2ème Année										
			s	o	n	d	j	f	m	a	m	j	s	o	n	d	j	f	m	a
UC1 Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux.	C1.1 Prendre position dans une situation à caractère social et civique.	180																		
	C1.2 Utiliser des outils dans des situations de la vie courante.																			
UC2 Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle.	C2.1 S'exprimer à travers une réalisation personnelle.	108																		
	C2.2 Adopter des comportements favorisant son équilibre personnel.																			
UC3 Intéragir avec son environnement social.	C3.1 Adapter son langage et son comportement aux situations de communication.	120																		
	C3.2 S'appropriier les normes et cadres de références d'un collectif.																			
UC6 Effectuer des travaux liés à l'entretien courant des matériels, équipements, installations et bâtiments.	C6.1 Réaliser des opérations de maintenance conditionnelle des matériels, équipements, installations et bâtiments.	48																		
	C6.2 Effectuer des travaux simples d'aménagement et de réparation.	60																		
Volume Horaire Total		840																		





Formation par apprentissage Diplôme de niveau 3

Maîtriser les gestes professionnels

Maîtriser la conduite du matériel et son entretien

Maîtriser les productions viticoles

PROGRAMME SPÉCIFIQUE À L'OPTION

Unité Capitalisable	Capacité Intermédiaire	V.Horaire (840h)	Période d'Évaluation																	
			1ère Année							2ème Année										
			s	o	n	d	j	f	m	a	m	j	s	o	n	d	j	f	m	a
UC4 Réaliser des travaux sur les végétaux.	C4.1 Réaliser des observations, interventions sur le végétal.	144																		
	C4.2 Réaliser des travaux de mise en place des végétaux.																			
UC5 Réaliser des travaux de suivi des cultures de l'implantation à la récolte et au conditionnement.	C5.1 Réaliser des observations et opérations techniques liées au cycle de production.	132																		
	C5.2 Effectuer des travaux de récolte.																			
UC7, UCARE Réaliser des travaux mécanisés d'implantation d'une culture.	C7.1 Préparer un ensemble tracteur outil.	48																		
	C7.2 Réaliser des travaux du sol et semis.																			

LES MÉTIERS VISÉS ET DÉBOUCHÉS

Le(a) titulaire du CAPa occupe un emploi d'ouvrier(e) qualifié(e) et est salarié(e) dans un vignoble ou dans une cave, exploitations, entreprises viti-vinicole, coopératives vinicoles.

Il(elle) exerce les activités suivantes :

- observe/apprécie l'état d'un vignoble en production.
- participe aux différentes opérations culturales liées à l'implantation d'un vignoble, cite les principales conséquences de celles-ci sur la productivité du vignoble et la qualité du raisin et du vin.
- effectue les opérations culturales de conduite du vignoble, en cite les principales conséquences sur la productivité et la qualité du raisin et du vin.
- effectue différentes opérations en cave ou chai lors de vinification, en cite les conséquences sur le vin.
- organise son travail dans le cadre d'une activité et effectue les différentes tâches dans les conditions de sécurité et d'hygiène optimales en respectant la qualité de l'environnement.
- utilise les équipements et matériels viti-vinicole.
- rend compte de ses travaux.
- participe aux activités de la vie professionnelle et sociale.



PÔLE AGRICULTURE

- CAPa Métiers de l'Agriculture option Grandes Cultures
- option Élevage Ruminants
- BPREA



PÔLE CHEVAL

- CAPa Palefrenier Soigneur
- BAC PRO CGEH Conduite et Gestion d'Entreprise Hippique



PÔLE PAYSAGE

- CAPa Jardinier Paysagiste
- BAC PRO Aménagements Paysagers



PÔLE VITICULTURE

- CAPa Métiers de l'Agriculture option Viticulture
- BPREA

Suivez-nous !



Personne à contacter : Coordinateur(trice) de la filière

☎ 03.86.45.15.23

📍 Rue de la Brosse - 89290 Venoy

✉ cfa.yonne@educagri.fr

🌐 www.terresdelyonne.com



Accessibilité
des locaux



Visitez
notre site web



L'EPL des Terres de l'Yonne est certifié
« Qualité » : Qualiopi & QualiFormAgri (réf.132)